

**CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SOCIETE POULINA GROUP HOLDING S.A
GP1 KM12 EZZAHRA
MATRICULE FISCAL : 1058891 R/A/M/000
CAPITAL SOCIAL : 180 003 600 DINARS**

Messieurs les actionnaires de la société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 09/06/2017 à 10H30 au siège de la société PGH sis au GP1 KM 12- Ezzahra, et fixe comme suit son ordre du jour :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société PGH au titre de l'exercice 2016.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes, de la société PGH, relatifs à l'exercice 2016.
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2016.
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe PGH au titre de l'exercice 2016.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes, du groupe PGH, relatifs à l'exercice 2016.
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du groupe PGH relatifs à l'exercice 2016.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.
- Affectation du résultat de l'exercice 2016.
- Distribution de dividendes.
- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2016.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2016.
- Franchissement de seuil.
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration.
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes et remplacement d'un commissaire aux comptes.
- Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires à l'adresse susmentionnée.

Projet de résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue régulièrement, le Vendredi 9 Juin 2017 à 10H 30, au siège de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM 12- Ezzahra, sur convocation du Conseil d'Administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la société POULINA GROUP HOLDING et du rapport général des commissaires aux comptes, sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, et examiné les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016, approuve ledit rapport de gestion ainsi que lesdits états financiers individuels de cet exercice et toutes les opérations traduites dans ces rapports et états financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe POULINA GROUP HOLDING et du rapport des commissaires aux comptes y afférent, sur l'exercice clos au 31 décembre 2016, et examiné les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, approuve ledit rapport de gestion ainsi que lesdits états financiers consolidés de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes constatant que la société POULINA GROUP HOLDING a réalisé les opérations visées à l'article 200 et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve les dites opérations telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition faite par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2016, s'élevant à 76 411 954,462 DT, comme suit :

<i>RUBRIQUES</i>	<i>MONTANTS EN DT</i>
Résultat de l'exercice 2016	76 411 954,462
Résultat reporté	493,119
Total des résultats reportés avant affectation	76 412 447,581
Réserves légales	-
Réserves spéciales de réinvestissement	(5 600 000,000)
Total après affectation en réserves	70 812 447,581
Réintégration des réserves statutaires	-
Réintégration des primes d'émission	-
Total des résultats distribuables	70 812 447,581
Dividendes soumis à la retenue à la source	(50 401 008,000)
Réserves statutaires	(20 411 000,000)
Report à nouveau après distribution	439,581

Le dividende est fixé à 0,280 DT par action. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de Quarante Mille Dinars (40 000D) à titre de jetons de présence. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration après déduction de la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Comité Permanent d'Audit la somme de Vingt Mille Dinars (20 000 D) en rémunération de l'exercice 2016. Cette somme sera répartie à raison de Dix Mille Dinars (10 000 D) pour le Président

du Comité et Cinq Mille Dinars (5 000 D) pour chaque membre du Comité. Lesdits montants sont soumis à la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale informe les actionnaires qu'elle n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

Constatant que les mandats des administrateurs prennent fin à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle selon les termes de l'article 15 des statuts et de l'article 190 du code des sociétés commerciales, les mandats des administrateurs suivants pour une durée de trois années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2019 :

- M. Abdelwaheb BEN AYED
- M. Mohamed BOUZGUENDA
- M. Khaled BOURICHA
- M. Taoufik BEN AYED
- M. Maher KALLEL
- M. Karim AMMAR
- Amen Bank représentée par M. Zied KASSAR
- M. Brahim ANANE

En application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, les administrateurs de la société POULINA GROUP HOLDING : M. Abdelwaheb BEN AYED, M. Mohamed BOUZGUENDA, M. Khaled BOURICHA, M. Taoufik BEN AYED, M. Maher KALLEL, M. Karim AMMAR, et la société Amen Bank représentée par M. Zied KASSAR ont chacun communiqué au Président Directeur Général, la liste des sociétés où ils sont désignés au poste de gérant, administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général ou membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance.

Après lecture de ces listes, l'Assemblée Générale prend acte des mandats ainsi exercés par les administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des commissaires aux comptes, M. Salah MEZIOU et le cabinet Union des Experts Comptables représenté par M. Mohamed FESSI, prennent fin à l'issue de la présente Assemblée ;

Et étant donné que la mission de M. Salah MEZIOU, en tant que commissaire aux comptes arrive à terme en application des dispositions de l'article 13 bis du code des sociétés commerciales ;

L'Assemblée Générale décide, en application des dispositions de l'article 13 ter du code des sociétés commerciales, de renouveler le mandat du cabinet Union des Experts Comptables représenté par M. Mohamed FESSI, et de désigner le cabinet SAECO Consulting représenté par M. Elyes BEN MBAREK en remplacement de M. Salah MEZIOU.

Le cabinet Union des Experts Comptables et le cabinet SAECO Consulting sont nommés en tant que co-commissaires aux comptes pour les comptes individuels et les comptes consolidés au titre des exercices 2017, 2018 et 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale reconduit son autorisation au Conseil d'Administration de la société pour acheter et revendre les actions propres de la société constituant son capital, dans le cadre de la réglementation en vigueur, en vue de réguler les cours boursiers sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximums d'achat et minimums de revente, le nombre maximum des actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et d'inscription modificative au Registre de commerce et des sociétés requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à